



Motion « Grands projets d'infrastructure réalisés par l'État »

Dépôt : Corinne Cahen (DP)
Débat d'orientation sur le
financement des grands projets
d'infrastructure réalisés par
l'État

Luxembourg, le 25 avril 2024

La Chambre des Députés,

Vu d'une part :

- La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;
- Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

- L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001
- La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 adoptée suite à la présentation de l'avis précité ;
- Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, *mutatis mutandis*, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD), présentée lors des réunions des **29 février, 21 mars et 28 mars 2024** de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ;

Considérant que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Fonds Belval n'a plus besoin d'être autorisé au préalable par une loi spéciale pour pouvoir mettre en œuvre un projet d'infrastructure. Désormais, le Fonds Belval applique, en tant qu'établissement public, les mêmes conditions de transparence et d'accord de principe pour la réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'État que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc comme nouvelle catégorie de financement à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés.

Considérant que, suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2024 afin de garantir les objectifs suivants :

a. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs

- Centre mosellan à Ehnen – réaménagement et extension*
- Bâtiment administratif rue de Hollerich
- Cité des contributions directes au Kirchberg
- Administration de la nature et des forêts Schwaarzenhaff à Steinfort
- Futur Parc des Congrès et Expositions au Kirchberg
- Bâtiment administratif Kirchberg – aménagement intérieur Institut viti-vinicole à Remich

b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires

- Lycée technique Ettelbruck – rénovation
- E.H.T.L. à Diekirch – rénovation

c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Internat socio-familial à Dudelange*
- Maison pour jeunes adultes à Pétange*
- Structure d'hébergement pour DPI à Dudelange
- Internat socio-familial pour enfants de l'enseignement fondamental Luxembourg-Rollingergrund

d. Fonds des Routes


- OA1374 - N56 Hollerich
- OA788 Pont Passerelle : Réhabilitation des infrastructures et réaménagement des alentours PC15 Itinéraire cyclable express entre Schieren et Bettendorf - Nordstad 2035 N7/N17/CR356 Contournement de proximité Diekirch - Nordstad 2035
- N7 Nouvel axe central apaisé avec voies bus entre Erpeldange-s-Sûre et Diekirch - Nordstad 2035
- N7 Déplacement de la N7 entre Erpeldange-s-Sûre et Diekirch - Nordstad 2035
- B7 Pôle d'échange à Erpeldange-sur-Sûre - Nordstad 2035
- B7/N15/CR349 Contournement de proximité Ettelbruck - Nordstad 2035
- B7 Mise à 2x2 voies de la B7 entre Ettelbruck et Fridhaff - Nordstad 2035
- N7 Nouvel accès secondaire Fridhaff - caserne Herrenberg
- N17 Aménagement rue Clairefontaine de Diekirch à Blesbruck avec reconstruction OA163/Blees
- Réaménagement N13 Pontpierre-Bergem
- Réaménagement N33/CR165 Kayl
- CR134 Manternach vers Wecker PR 21.550 - 23.100
- OA756 Reconstruction de l'OA à Alzingen sur CFL (N3)
- Réaménagement Avenue de l'Europe (N31) - Biff - Athus
- Centre multimodal et P+R autoroutier (A3/Echangeur Dudelange)
- Quais d'accostage à Remich

e. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail


- Réseau national. Remplacement des dispatchers GSM-R
- Pôle d'échange multimodal de la Gare de Hollerich
- Construction d'un nouveau bâtiment pour le BMS (Building Management System) à Luxembourg Hollerich
- Gare de Wasserbillig. Aménagement d'un poste directeur. Construction du bâtiment. Construction du Centre national du patrimoine ferroviaire à Pétange
- Gare de Pétange. Aménagement du nouveau poste directeur Sud-Ouest. Construction du bâtiment
- Gare de Pétange. Déplacement et mise en souterrain de lignes à haute tension
- Ligne de Pétange à Esch/Alzette. Renouvellement des installations de traction électrique Gare de Bettembourg. Aménagement d'un bâtiment P&R
- Gare de Bettembourg. Réaménagement du souterrain Nord pour piétons
- Gare de Dudelange-Usines. Modernisation et mise en conformité des infrastructures ferroviaires
- Ligne de Bettembourg à Volmerange-les-Mines. Suppression du passage à niveau 103a à Dudelange
- Ligne de Bettembourg à Volmerange-les-Mines. Suppression des passages à niveau 103b et 104a à Dudelange
- Ligne de Luxembourg à Troisvierges. Suppression du passage à niveau N°13 à Dommeldange


f. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds Belval


- Réalisation de deux Centres de compétence à Esch-Belval
- Réalisation des aménagements urbains et infrastructures de la terrasse des hauts-fourneaux – phase 2
- Projet d'aménagement de la Rockhal



David Wagner


Corinne Cohen


Meris Šeharić


Guride EICHER


U. CROCIATEN


Marc Goergen